



FESTIVAL D'ART DE L'ESTRAN

Édition 2025

Appel à candidature

Jusqu'au dimanche 22 septembre 2024



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

LE FESTIVAL

Le **Festival d'art de l'Estran** est porté par la communauté d'agglomération **Lannion-Trégor Communauté**. Il est co-organisé avec les communes de **Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou**, où il se déroule **tous les deux ans au mois de septembre**.

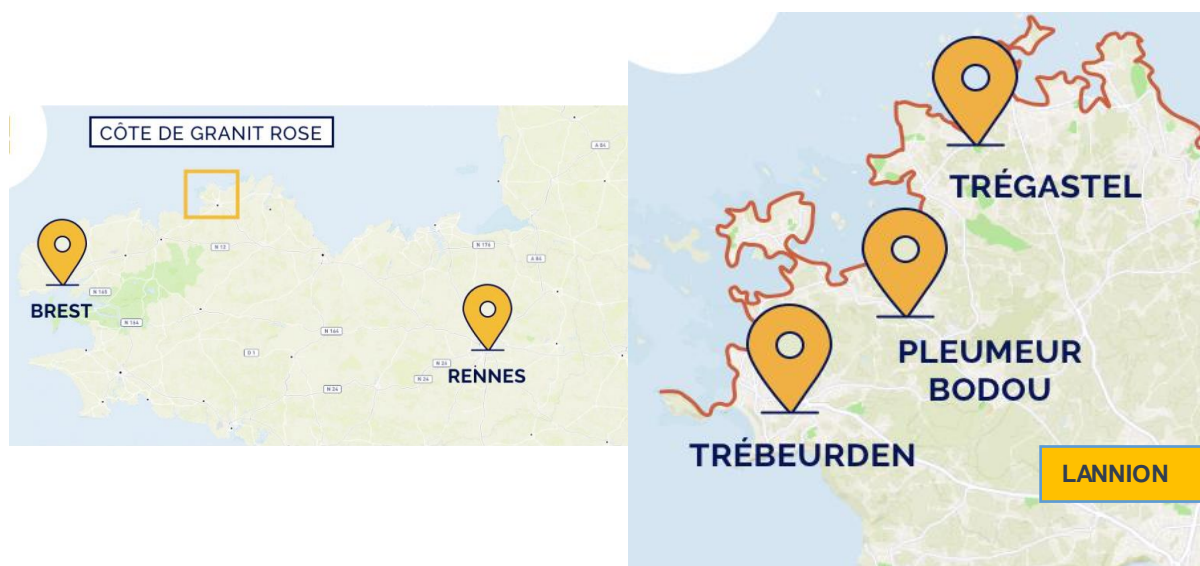
Né il y a 17 ans, le Festival d'art de l'Estran est aujourd'hui **un rendez-vous incontournable de la région Bretagne dans le champ de l'art contemporain**. Il attire à chaque édition autour de **8000 personnes**.

La prochaine édition se tiendra **du 13 au 28 septembre 2025**.

L'événement se déroule sur une période de 2 semaines, dont 3 week-ends. Il est ponctué de trois temps forts les week-ends (performances, conférences, spectacle vivant).

Dans chaque commune, trois à quatre œuvres d'art contemporain sont exposées en plein air, le long de la côte, formant **un parcours qui fait dialoguer arts plastiques et paysages**, dans un environnement naturel d'exception. Des **artistes plasticiens, paysagistes, architectes** y exposent des œuvres conçues spécialement ou adaptées pour des lieux choisis.

Localisation



Projet artistique et culturel

Le projet artistique du Festival s'appuie sur la **notion de « paysages »**. Il évolue notamment en lien avec le projet du centre d'art contemporain de la Galerie du Douven, équipement culturel de Lannion-Trégor Communauté.

L'un des enjeux principaux est de créer la rencontre entre les publics et l'art contemporain, et d'inviter les visiteurs à renouveler leur lecture de ces espaces littoraux et de leur environnement naturel, social, culturel, historique, à travers le prisme d'un travail plastique singulier.

Si le Festival est avant tout une invitation à la rêverie, l'imaginaire et la poésie, il entend également nourrir notre lien à la nature par le sensible, tout en nous amenant à la réflexion sur des sujets sociaux, environnementaux, philosophiques ou scientifiques contemporains propres à un territoire.

Information détaillée sur :

www.festivaldelestran.com / Facebook et Instagram : @festivaldartdelestran

APPEL A CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au dimanche 22 septembre (minuit).

La programmation est constituée d'invitations directes à des artistes et de propositions issues du présent appel à candidature.

Critères d'éligibilité

- L'appel à candidature est ouvert à tous les artistes ou collectifs d'artistes visuels, plasticiens, sonores, architectes et paysagers, nationaux et internationaux, pouvant justifier d'un **régime de sécurité sociale** et d'un **numéro de Siret** ou étant représentés par une structure administrative leur permettant d'émettre des factures.
- Les artistes peuvent proposer de 1 à 3 projets pour 1 à 3 sites différents. Cependant, seul un site par artiste sera retenu. L'organisateur peut suggérer un autre site aux candidats, en fonction des contraintes techniques de réalisation de l'œuvre ou tout autre motif qui lui est propre.
- Les projets seront sélectionnés par un jury regroupant des membres du réseau Documents d'artistes Bretagne, la coordinatrice du Festival, la directrice de la Culture de Lannion-Trégor Communauté, des élus des trois communes du Festival et des techniciens.
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats au cours du mois d'octobre 2025, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Les œuvres

Les œuvres sont des **installations *in situ***. Elles sont créées pour un site naturel ou construit choisi, **inspirées du territoire**. Il peut également s'agir d'œuvres existantes, dans la mesure où leur adaptation au nouveau contexte fait sens et offre une lecture renouvelée de l'œuvre et du cadre où elles sont présentées.

Les œuvres sont **exposées pendant 16 jours minimum, du 13 au 28 septembre 2025 inclus**.

Critères de sélection des projets :

- **la pertinence de leur propos** au regard du projet artistique du Festival.
- **l'ancrage paysager** : le projet doit intégrer l'environnement de l'œuvre. Idéalement l'œuvre ne pourrait être dissociée de son site.
- **l'ancrage dans le contexte** : il est attendu des projets qu'ils soient en résonance avec les différentes réalités du lieu (histoire locale, légendes, usages, environnement...), tout en cultivant une ouverture vers un nouveau champ des possibles et de nouveaux récits.
- **l'impact visuel** : l'on recherche des projets **visuellement pertinents au regard de l'échelle du paysage** dans leur taille et/ou leur déploiement, et de nature à capter l'attention, la curiosité et la sensibilité des visiteurs. Les œuvres sonores et vidéo sont possibles.
- **l'originalité** et la spécificité du projet : la nouveauté est recherchée au regard des œuvres présentées lors de précédentes éditions du Festival.
- **le lien aux habitants** : le caractère participatif du projet, dans sa conception et/ou dans sa réception peut être apprécié, s'il est pertinent et constitutif du projet.
- **la faisabilité technique** : l'œuvre doit être résistante au regard des conditions météo locales (possibilité de vents forts, pluie) et du [phénomène des marées](#). Les artistes doivent prendre en compte ces conditions et s'engager à tout mettre en œuvre pour que les projets réalisés résistent aux intempéries.
- **le délai de réalisation et d'installation des œuvres** : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La période de montage des œuvres est entre le 1er et le 12 septembre 2025. Pendant cette période, la présence sur le territoire des artistes pour l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel validé avec l'organisateur.
- **le respect de l'environnement** : de la conception même de l'œuvre (matériaux, ancrage) à son installation sur le lieu d'implantation, l'œuvre sera respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur le site naturel. Le choix des matériaux est libre tant qu'il respecte l'environnement du site. La majorité des lieux littoraux sont situés en zone classée Natura 2000.
- **propriété de l'œuvre** : l'œuvre reste la propriété de l'artiste ou du collectif d'artistes.
- **la sécurité des œuvres** : les œuvres ne doivent pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...).

Lieux d'implantation



Les lieux d'implantation potentiels des œuvres ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- leur potentiel esthétique et artistique
- leur lien avec le paysage et le littoral
- leur charge historique et patrimoniale
- leur situation : lieux d'accueil du public à proximité (parking, aire de repos...)

Pleumeur-Bodou	Trébeurden	Trégastel
<ul style="list-style-type: none">- Plage de Pors Gelen- Plage de Toul Gwen - l'Île d'Aval- Plage de Porz Gwen- Allée couverte de l'Île Grande- Plage du Dourlin- Carrière de l'Île Grande	<ul style="list-style-type: none">- Plage de Tresmeur- Pointe du Castel- Plage de Goas Treiz- Marais du Quellen- Etang de Penvern- Pointe de Bihit- Presqu'île Le Toëno	<ul style="list-style-type: none">- Le Dé, plage du Coz Pors- Plage de Tourony - Costaérès- Baie de Sainte Anne- Chapelle Sainte Anne- Plage de Toul Bihan- Île Renote

-> **Un dossier est à télécharger sur le site internet du Festival, comprenant les fiches de présentation des 3 communes et les fiches des lieux d'implantation proposés pour les œuvres.**

Précisions techniques :

- Ouverture : les sites naturels d'exposition des œuvres sont ouverts à la visite tous les jours et 24h/24h. Ils sont en accès libre et ne sont pas surveillés.
- Electricité : Les sites étant pour la plupart en pleine nature, il n'y a aucune possibilité de raccordement électrique (sauf certaines chapelles).

Conditions financières

Pour une nouvelle création

Une bourse forfaitaire d'un montant de 3500 € TTC sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionnés. Cette bourse inclut **1000€ d'honoraires, 2000€ pour les frais de production** ainsi que **500 € pour les droits de présentation publique pendant la durée du Festival.**

Ainsi, l'enveloppe de 3500€ devra couvrir les dépenses suivantes :

- la réalisation de l'œuvre : la création et le travail des matériaux (Les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre.)
- Les frais de déplacements et de restauration sur le territoire lors de la visite des sites, de la réalisation de l'œuvre, de l'inauguration
- les frais de transport de l'œuvre
- La présence obligatoire de l'artiste à la visite du site en amont prévue en avril 2025 et au du montage de son œuvre

Pour une création existante

Un montant de 2500 € TTC sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionnés. Cette bourse inclut **1000€ d'honoraires, 1000€ pour les frais de transport de l'œuvre**, ainsi que **500 € pour les droits de présentation publique. Le transport** sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur sur la base d'un budget prévisionnel.

Précision technique

Un support technique (aide du régisseur du Festival et des services techniques des communes) pourra être apporté ponctuellement à l'artiste pour des tâches relevant de la production de l'œuvre, de la logistique pour la livraison et l'acheminements des matériaux, ainsi que l'acheminement de matériel et de l'œuvre depuis les ateliers techniques des communes jusqu'au site d'implantation du projet. Cela se fera au cas par cas en concertation avec l'organisation du Festival, selon les besoins du projet et la disponibilité et les ressources des ateliers et des équipes.

Hébergement

Des logements (chambres individuelles et cuisine collective) sont mis gratuitement à la disposition des artistes durant toute la durée du montage, du vernissage et du démontage des œuvres. Ils sont situés à proximité des lieux d'implantation des œuvres. Cependant, il est recommandé aux artistes de disposer de leur propre véhicule pour leurs déplacements durant leur séjour.

Calendrier :

La 16^{ème} édition du Festival d'art de l'Estran se tiendra du samedi 13 au dimanche 28 septembre 2025 inclus. L'inauguration est prévue le samedi 16 septembre 2025 à midi (heure à confirmer).

Après une première sélection, le jury peut prévoir une phase d'entretien en visio avec certains artistes présélectionnés. Cet entretien permet à l'organisateur et à l'artiste d'affiner le projet si nécessaire et de préciser les modalités (techniques, budgétaires et logistiques, étapes planifiées) de la réalisation de l'œuvre.

Cette phase de consultation et d'échange est rémunérée à hauteur de 200 €.

Automne 2025 : sélection finale des projets par le jury et communication des réponses aux candidats sélectionnés

Mars/avril 2025 : visite de repérage sur site

Septembre 2025 : -du 1er au 12 septembre : production et montage des œuvres
- semaine du 29 septembre : démontage des œuvres

Documents constitutifs du dossier

- Dossier d'artiste ou portfolio incluant un CV** (coordonnées, lien vers un site internet, présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...). En cas de projet collectif, chaque artiste doit fournir un CV et un dossier artistique, mentionnant ses coordonnées, en plus de celles de l'artiste référent qui sera l'interlocuteur unique en cas de sélection du projet par le jury.
- Une note d'intention** du projet (une note par projet proposé) incluant :
 - le nom du projet
 - le lien au site choisi
 - les matériaux pressentis
 - l'effet recherché
- Tout autre élément** susceptible d'aider à mieux appréhender le projet sera apprécié

Le dossier doit être au format numérique, envoyé par Wetransfer à :

festival.estran@lannion-tregor.com

Intitulé du fichier : **Nom du candidat_Candidature Estran 2025**

Date limite : **dimanche 22 septembre (à minuit)**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé. Un accusé de réception automatique sera envoyé par WeTransfer lors du téléchargement du dossier par nos soins et tiendra lieu d'accusé de réception de votre dossier.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, contacter :

Elsa Briand, coordinatrice du Festival : elsa.briand@lannion-tregor.com / 02 96 05 92 52